

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

L'Association nationale des agriculteurs danois (LDM) salue l'adoption par l'UE d'un mécanisme de réduction de la production laitière. Malheureusement, seule une partie de l'ensemble des mesures est destinée à cette réduction. LDM aurait préféré que l'intégralité des 500 millions d'euros prévus par l'UE soit consacrée à un plan commun de diminution. LDM anticipe un intérêt mitigé à cette diminution de la part de nombreux agriculteurs. Par contre, certains pourraient être intéressés à cesser la production laitière.

La filière craint un manque de matière première tandis que l'opinion des agriculteurs change en faveur de la cessation et la réduction. Le parcours est ardu car le système actuel est fondé sur une croissance de plus en plus importante. Arla Foods, la plus grande laiterie danoise, a également pris conscience que l'unique voie d'augmentation des prix est une baisse de la production mais à l'instar des autres entreprises européennes du secteur, elle préfère voir le processus de réduction chez ses concurrents.

La situation au Danemark est très grave. Plus de 100 des quelque 3 000 producteurs de lait ont soit été obligés par les banques de vendre leur exploitation ou été déclarés en faillite. On estime que 400 sont au bord de la faillite et 300 autres seront à peine capables de résister à long terme. Les livraisons de lait au Danemark connaissent actuellement un recul rapide. L'estimation à ce jour est que le volume de cette année 2016 sera semblable, voire plus faible que celle de 2015. Le volume de lait en 2015 était considérablement plus élevée qu'en 2014. Depuis le début de l'année, Arla Foods a revu plusieurs fois à la baisse son évaluation des livraisons totales en 2016.

Un mécanisme de réduction constituera-t-il une aide véritable ? Oui, l'effet global du mécanisme de réduction, d'une part, et du déclin du volume de lait, d'autre part, sera sensible, et conjugué à la légère valorisation des prix sur le marché mondial, qui est déjà perceptible, l'Association nationale des producteurs de lait danois espère et s'attend à une nette remontée des prix du lait. Une entreprise danoise de recherche prévoit un prix du lait de 32 cent (paiement supplémentaire inclus) la fin de l'année. LDM espère que cette prévision s'avèrera trop modeste.

Kjartan Poulsen, membre du comité directeur de l'EMB et président du LDM Danemark

Bulletin septembre 2016

Changement de cap dans la politique laitière : Adoption par l'UE d'un train de mesures visant

- une réduction volontaire des volumes

La réduction des volumes par le

- paquet d'aide de l'UE – informations pratiques

Le programme d'aides de l'UE – est-il conçu principalement comme

- un programme d'abandon de l'élevage laitier ?

Danemark : LDM espère l'aide à la cessation

Lituanie : moins de lait, moins de vaches & des exploitations agricoles qui jettent l'éponge !

Interview: « Nous finançons la

- conquête du marché mondial par les laiteries »

Un syndicat agricole canadien conseille à M. Hogan la régulation

- des volumes suivant le modèle canadien

Actualités européennes et internationales

Vous pouvez nous trouver sur Facebook

Contact

EMB - European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124

B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935

Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org

www.europeanmilkboard.org

Changement de cap dans la politique laitière : Adoption par l'UE d'un train de mesures visant une réduction volontaire des volumes

Le paquet d'aide de l'UE adopté en juillet marque un tournant dans la politique laitière européenne. Après de nombreuses tentatives échouées, ces mesures visant une réduction volontaire des volumes interviennent enfin au niveau de la production. Fin août, la Commission européenne a fixé les détails du paquet d'aide.

La diminution volontaire de la production – une revendication que l'European Milk Board (EMB) défend auprès des décideurs politiques européens et des ministres nationaux de l'agriculture depuis des années – constitue un élément clé pour enrayer la surproduction et la chute des prix. Le Président de l'EMB Romuald Schaber se dit soulagé qu'avec la mesure d'une renonciation aux livraisons, la politique européenne met enfin à disposition des producteurs laitiers un instrument potentiel. « Nous nous félicitons des décisions de la Commission et des ministres de l'agriculture », affirme-t-il. Selon le Président de l'European Milk Board, même si les modalités des mesures adoptées sont perfectibles, elles constituent une avancée pour les producteurs. L'EMB regrette surtout l'absence d'une mise en œuvre systématique de la réduction de la production au niveau européen ainsi que la mise à disposition d'un budget adéquat. « Le fait que les volumes de production de tous les pays européens ne soient pas limités pendant la période de réduction et le niveau très bas de la compensation financière prévue constituent des freins à une bonne mise en œuvre des mesures », explique Romuald Schaber.

« Il est donc d'autant plus important que les États membres mettent également à disposition l'argent issu de l'aide de 350 millions d'euros pour des mesures de réduction supplémentaires, afin que les effets des mesures puissent réellement se faire sentir sur le marché laitier », poursuit-il. L'Europe a besoin de ses agriculteurs ! Une reprise rapide des prix du lait est indispensable à la survie des exploitations européennes.

Communiqué de presse de l'EMB du 29 août 2016

La réduction des volumes par le paquet d'aide de l'UE – informations pratiques

La Commission européenne a communiqué, fin août, les détails du paquet d'aide de 500 millions d'euros. Pour la première fois depuis le début de la crise, la Commission entend enfin s'attaquer à la production et réduire les volumes de lait.

Les éleveurs laitiers peuvent, d'une part, demander un dédommagement pour des renoncements aux livraisons dans le cadre du paquet d'aide de l'UE (14 centimes/kg provenant du paquet de 150 millions d'euros). Des allocations peuvent également être attribuées au secteur laitier par l'intermédiaire des aides d'adaptation pour les États membres (paquet d'aide de 350 millions d'euros).

Incitations à réduire la production de lait (paquet de 150 millions d'euros)

Les producteurs de lait européens peuvent réduire volontairement leurs volumes au cours d'une période de 3 mois. Une indemnité de 14 centimes par kg de lait produit en moins par rapport à la même période de 3 mois de l'année précédente leur est versée. Il existe 4 périodes de réduction possibles, tant qu'une réduction du volume total de 1,07 millions de tonnes n'aura pas été atteinte :

1^{ère} période de réduction : octobre 2016 à décembre 2016

2^e période de réduction : novembre 2016 à janvier 2017

3^e période de réduction : décembre 2016 à février 2017

4^e période de réduction : janvier 2017 à mars 2017

La demande d'aide pour la première période de réduction doit être déposée en ligne, jusqu'au 21 septembre au plus tard, auprès des [organismes nationaux compétents](#).

Dépôt de demande / Paiement :

Le volume de réduction prévu devra représenter au moins 1 500 kg et ne pourra être supérieur à 50% de la quantité livrée lors de la même période de l'année précédente. Sont éligibles les demandeurs ayant livré de manière avérée au plus tard en juillet 2016. Les documents prouvant le volume de référence et des données sur la réduction prévue de la production de lait doivent être joints lors du dépôt de la demande.

Les États membres informeront les demandeurs de l'autorisation sous sept jours ouvrables après la date limite de dépôt de demande. En cas de dépassement du volume total, la Commission européenne fixera un coefficient d'allocation pour la réduction éligible des volumes. Une fois le coefficient d'allocation fixé, aucune autre demande ne pourra être déposée pour les périodes de réduction suivantes.

Les demandes de paiement seront déposées par les producteurs de lait participants dans un délai de 45 jours à compter de la fin de la période de réduction correspondante (le 14 février pour la 1^{ère} période de réduction). Ici aussi, les preuves de réduction des volumes devront être jointes.

Le paiement sera effectué par l'organisme payeur national dans un délai de 90 jours à compter de la fin de la période de réduction. Le demandeur ne recevra que le montant correspondant à la quantité réduite autorisée. Le montant de l'allocation couvrira la réduction effective des livraisons.

- Si la réduction effective des livraisons de lait est comprise entre 50% et 80% de la quantité prévue, le montant de l'aide sera multiplié par 0,8 (= 11,2 ct/kg)

- Si la réduction effective des livraisons de lait est comprise entre 20% et 50% de la quantité prévue, le montant de l'aide sera multiplié par 0,5 (= 7 ct/kg)

- Si la réduction effective des livraisons de lait est inférieure à 20% de la quantité prévue, aucune aide ne sera versée.

Aides d'ajustement conditionnelle pour le secteur laitier (paquet de 350 millions d'euros)

Les Etats membres ont la possibilité de **financer la réduction des volumes ou le gel de la production** au moyen des **aides d'ajustement attribuées**. Les Etats membres peuvent mettre à disposition le même montant prélevé sur les fonds nationaux et peuvent ainsi doubler les subventions accordées aux agriculteurs. Les Etats membres informeront la Commission des mesures prévues jusqu'au 30 novembre au plus tard.

La France a déjà indiqué son intention d'ajouter 10 centimes aux 14 centimes versés pour les renoncations aux livraisons. Les producteurs qui réduiront leurs volumes de 5% entre octobre et décembre, par rapport à la même période l'année précédente, recevront ainsi 24 centimes par kg de lait produit en moins. 14 centimes/kg seront versés pour une réduction des volumes au-delà de 5%.

Il reste à espérer que les Etats membres recourent aux aides nationales pour obtenir une réduction supplémentaire des volumes et un impact palpable sur le marché du lait.

Regina Reiterer, EMB

Le programme d'aides de l'UE – est-il conçu principalement comme un programme d'abandon de l'élevage laitier ?

© BDM

En allouant une partie du deuxième programme d'aides européen à des mesures de réduction des volumes, la Commission européenne, le Conseil Agriculture de l'UE et le ministre fédéral allemand, Christian Schmidt, ont accompli ce qui avait longtemps semblé impensable et brisé le tabou de l'accompagnement et du financement étatiques de la régulation des volumes.

Dans le cadre du possible renforcement des fonds européens par des fonds nationaux, M. Schmidt a utilisé intégralement la marge dont il disposait en doublant les fonds nationaux de 58 à 116 millions d'euros.

Les éleveurs laitiers ne pourront être vraiment satisfaits que si cette structure est conçue de manière à soulager véritablement le marché et à ce que les liquidités aillent principalement aux exploitations qui cherchent à poursuivre l'activité d'élevage laitier. Et c'est là que le bât blesse quand on regarde de plus près les détails de la structure du programme d'aides.

Au niveau européen, 150 millions d'euros doivent permettre de réduire de 1,07 millions de tonnes la production de lait dans l'UE. Pour cela, 14 centimes seront versés, sur demande déposée par les agriculteurs, pour chaque kg de lait en moins produit au cours d'une période de trois mois de réduction de la production par rapport à une période de référence de l'année précédente. Il sera possible de choisir parmi quatre périodes de trois mois de réduction de la production mais chaque exploitant ne pourra déposer qu'une seule demande. Avec un prix du lait avoisinant les 20 centimes, un tel programme profitera surtout aux exploitations qui arrêteront la production de lait.

En doublant à 116 millions d'euros les fonds mis à disposition par l'UE au niveau national, le gouvernement fédéral entend créer plus de liquidité pour les exploitations et inciter à davantage de régulation des volumes sur le marché. On nous donne à comprendre que M. Schmidt pourrait imaginer d'accorder avec ce budget une prime aux exploitations qui n'accroissent pas ou qui réduisent leurs livraisons de lait par rapport à une période de référence. Là aussi, le succès dépendra essentiellement des dispositions concrètes.

Du point de vue du BDM, les points suivants sont absolument essentiels à court terme :

- Les fonds doivent être utilisés intégralement pour des réductions des volumes.
- La somme de 14 centimes par kg de lait prévue pour les réductions de production doit être nettement revue à la hausse.
- Les fonds ne doivent pas faire l'objet d'un saupoudrage mais doivent être employés de la manière la plus ciblée possible.
- Seules les exploitations qui poursuivent l'activité doivent avoir accès aux aides à la liquidité.
- Une réduction contraignante des volumes doit être préparée pour le cas où ce programme d'aides n'aurait pas non plus l'effet escompté sur le marché.
- Nous avons besoin d'une procédure harmonisée au niveau fédéral ; on ne peut pas laisser les différents états fédéraux choisir si et comment ils participeront aux mesures adoptées.
- Et même s'il est clair que cela ne sera pas mis en œuvre parallèlement aux mesures adoptées ici : nous avons besoin de plafonner aussi au niveau européen les volumes des producteurs de lait qui ne déposent pas de demande de réduction de la production. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de garantir que les réductions de production ne seront pas compensées par un accroissement des volumes d'autres exploitants.

Il est vital pour l'avenir de l'élevage laitier que de nouveaux instruments de résolution de crise, dont nous avons urgemment besoin, permettent d'anticiper et de réagir à temps face aux crises du marché. Le Programme de responsabilisation face au marché de l'EMB permet d'agir beaucoup plus rapidement et est capable d'empêcher que ne se reproduisent des pertes de création de valeur aussi considérables pour les éleveurs laitiers – il est donc impératif d'initier sa mise œuvre au cours des prochains mois.

Extrait du communiqué de presse du BDM du 17 août 2016

Danemark : LDM espère l'aide à la cessation

Les producteurs de lait, la filière laitière et les politiciens sont enfin d'accord sur le chemin à parcourir pour obtenir une hausse du prix du lait, à savoir baisser la production. L'accord s'estompe cependant rapidement lorsqu'il s'agit d'identifier où et qui sera touché par la réduction.

© [wikimedia commons](#)

Si tout le monde est d'accord sur la diminution, tous préfèrent ne pas avoir à en subir des conséquences personnelles. L'UE a finalement accordé un montant de compensation pour la diminution des volumes de lait mais il est très limité et la réduction sera faible. Le premier obstacle est d'accepter que la production de son propre pays soit revue à la baisse. Il est aisé de montrer du doigt les producteurs étrangers mais moins aisé de balayer devant son seuil.

La question suivante est celle des modalités de cette diminution et sa compensation sans l'introduction de nouveaux quotas nationaux. La réponse qui va de soi est d'accepter une réduction de la production de quelques pour cent mais les nouveaux quotas nécessaires à cette fin n'auront pas de soutien politique. La deuxième décision, moins efficace, serait de laisser, dans une certaine mesure, au libre arbitre le taux de réduction. Le mécanisme de l'UE prévoit une indemnisation pour une réduction maximale de 50 pour cent, pas plus.

L'Association nationale des producteurs de lait danois (LDM) suggère une indemnisation des producteurs qui seraient intéressés par l'abandon pur et simple de la production de lait. Dans tous les pays, des producteurs laitiers jettent l'éponge et il serait sans doute possible d'anticiper cette décision d'une année ou deux en leur octroyant une indemnisation juste. Au Danemark (et peut-être dans d'autres pays également), ce type d'aide à la réduction s'avèrerait probablement la plus efficace. Compte tenu des montants limités accordés à la diminution, il n'y a pas lieu de craindre

un abandon incontrôlable de la production. Il serait cependant difficile de mobiliser l'appui nécessaire si tous les autres pays voulaient sauvegarder toutes leurs exploitations laitières.

Compte tenu des taux salariaux élevés, la production de lait au Danemark présente des frais fixes importants et, logiquement, des frais variables moindres. Financièrement, la réduction de la production est absurde alors que les producteurs doivent toujours financer leurs frais fixes. Dans le cas d'un coût de production de, par exemple, 40 cents dont 30 cents sont fixes et 10 cents variables, une diminution temporaire aggraverait leurs déficits s'ils recevaient 14 cents d'indemnisation au lieu du prix du lait de 22 cents même si la production totale enregistre des pertes. Par ailleurs, les producteurs se priveraient également de possibilités de bénéficier d'augmentations de prix à l'avenir.

C'est pourquoi LDM propose que l'indemnisation s'applique également à la cessation de l'activité mais nos arguments ne sont pas entendus. Dans cette optique, LDM a suggéré que l'aide danoise soit dépensée sous forme d'aide additionnelle pour que les producteurs puissent mettre un terme à leur production et être indemnisés sur la base de l'intégralité de leur production de l'année antérieure. La lutte pour obtenir gain de cause est cependant épineuse notamment parce que les producteurs d'autres pays font partiellement cavaliers seuls en ne limitant que temporairement leur production.

L'Association nationale des producteurs de lait danois (LDM)

Lituanie : moins de lait, moins de vaches & des exploitations agricoles qui jettent l'éponge !

© LPGGA

En Lituanie, le volume de lait n'a cessé de s'amenuiser au fil des deux derniers mois, à l'aune des mêmes mois en 2015, voire 2014. Au cours des sept premiers mois de l'année, en regard de ces mêmes mois en 2015, le volume de lait vendu au secteur de la transformation a reculé d'un pour cent.

Si la chute du prix a été enrayée, le prix en juillet 2016 a accusé une perte de 15,2 pour cent par rapport au prix de juillet 2015. Le prix moyen du lait cru est actuellement, pour une teneur en graisse de 3,96% et en protéine de 3,21%, de 16,93 centimes le kilo. Le nombre de vaches se réduit comme une peau de chagrin. En juillet, on dénombrait 1.700 vaches laitières de moins (0,6 pour cent de moins en un mois !).

Les agriculteurs poursuivent leur abandon de la production laitière, réduisent leur cheptel ou cessent cette production. Notre gouvernement a déjà approuvé un complément d'aide de 11 millions d'euros aux 13 millions accordés par l'Union européenne. LPGGA se bat pour obtenir un complément de 13 millions d'euros, ce qui doublerait l'aide de l'UE.

Eimantas Bicius, LPGGA Lituanie

Interview: « Nous finançons la conquête du marché mondial par les laiteries »

?Vous avez déjà co-organisé des actions devant la plus grande laiterie allemande « Deutsches Milchkontor » (DMK) et, à une occasion, vous en avez même bloqué l'entrée pendant plusieurs heures. Pourquoi les agriculteurs manifestent-ils devant leurs laiteries ?

Nous nous trouvons au cœur d'une crise existentielle ; depuis plus d'un an et demi, les prix du lait ne suffisent plus à couvrir les coûts. En tant qu'entreprise, les laiteries coopératives, qui appartiennent en fait aux agriculteurs, ne sont toutefois pratiquement pas touchées par la crise car elles répercutent intégralement la baisse des recettes à leurs fournisseurs. Elles se refusent à tirer profit des possibilités de réduction des volumes, offertes au niveau politique, qui permettraient de relancer la hausse des prix. La survie de leurs propres membres et de leurs propres fournisseurs leur est entièrement égale. Il est donc entièrement justifié pour les agricultrices et les agriculteurs d'attirer l'attention sur ces abus et de manifester devant les laiteries. Par sa taille, qui fait qu'elle domine le marché, DMK a une responsabilité particulière et c'est pourquoi nous entendons rappeler tout spécialement cette laiterie à ses devoirs.

Les laiteries se plaignent toutefois de ce que les exportations ont chuté. Ne s'agit-il pas d'un cas de force majeure ?

L'embargo envers la Russie et la baisse de la demande chinoise ont effectivement entraîné la perte de marchés importants. Mais, dans le même temps, les laiteries ont vu croître leur exportations vers d'autres régions et le volume des exportations a même augmenté en 2015, l'année de la crise. Ce n'est pas surprenant car c'est nous, les producteurs de lait, qui donnons aux laiteries les moyens de ces succès au travers de prix du lait extrêmement bas. Nous finançons la conquête de parts du marché mondial par les laiteries, même si cela doit nous coûter notre exploitation !

Le DBV, le principal syndicat agricole d'Allemagne, met en cause le commerce de détail. Après tout, Aldi a réduit à 49 centimes le prix du lait de consommation il y a quelques semaines.

Un prix du lait inférieur à 50 centimes, et les offres les moins chères atteignent désormais 42 centimes, est immoral et dégradant. Il est évident que les chaînes de la grande distribution utilisent sans vergogne leur position dominante et les excédents de lait afin de contraindre les laiteries à baisser leur prix. Cependant, elles ne seraient pas dans une position de négociation si avantageuse sans la pression due aux volumes. Lors du boom des années 2013 et 2014, elles ont d'ailleurs payé sans difficultés des prix nettement plus élevés. Là aussi, ce sont les laiteries qui ont fait gonfler les volumes, qui ne veulent pas les réduire maintenant et qui font des offres immorales, à des prix dérisoires, au commerce de détail.

Pourquoi cette crise du lait est-elle si particulière ?

Cette crise est la plus longue dans l'histoire récente de la production laitière. 2009 a été grave aussi mais la tendance s'est inversée au bout de neuf mois. Il est certain qu'il s'agit aussi d'une conséquence de l'abandon du système de quotas. Quand les producteurs de lait ne peuvent plus faire face à la baisse des prix et qu'ils abandonnent leur exploitation, des exploitations de croissance reprennent les surfaces et les vaches et continuent de livrer le lait. En 2009, les quotas avaient empêché cela. Ce qui est aussi inhabituel, c'est la clarté avec laquelle les responsables politiques, les économistes agricoles, les représentants des syndicats agricoles et des laiteries saluent « l'assainissement du marché » provoqué par la crise et appellent de leurs vœux une mutation structurelle. On évoque désormais ouvertement la transition d'une production laitière paysanne vers une production industrielle. Les intérêts des agricultrices et des agriculteurs, ainsi que d'autres pans de la société, passent après ceux de l'industrie agroalimentaire.

Merci beaucoup pour cet entretien !?

Berit Thomsen, ? Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft (AbL)

Un syndicat agricole canadien conseille à M. Hogan la régulation des volumes suivant le modèle canadien

NFU

Le président de l'Union nationale des fermiers s'est adressé, fin juillet, dans une lettre, au commissaire européen à agriculture, Phil Hogan : Jan Slomp encourage le commissaire à l'agriculture à mettre en place en Europe un système de régulation des volumes sur le modèle canadien afin de mettre un

terme à la crise des producteurs de lait.

« Nous ressentons de la compassion pour les agriculteurs européens. La génération des parents de nos éleveurs laitiers a traversé des périodes aussi difficiles au milieu du XX^e siècle » écrit M. Slomp. Comme solution, il propose le système de gestion des volumes développé par les agriculteurs et les responsables politiques canadiens et qui a fait ses preuves au cours des 50 dernières années. Selon lui, la régulation de l'offre sur le modèle canadien protège les intérêts des producteurs de lait, des transformateurs et des consommateurs sans coût pour la collectivité. Les éleveurs laitiers perçoivent un prix du lait couvrant les coûts et les transformateurs bénéficient de la sécurité de leurs approvisionnements à des prix prévisibles. De leur côté, les consommateurs obtiennent des produits de haute qualité et ne connaissent

pas de pénurie. De plus, le système fonctionne sans subventions d'État.

D'après M. Slomp, le modèle canadien repose sur trois piliers : contrôles à l'importation, discipline de production et politique de prix couvrant les coûts. Les agriculteurs doivent accepter une production contraignante, adaptée à la demande. Le secteur laitier canadien se porte bien ; la taille moyenne des troupeaux a un impact positif sur l'environnement et sur le bien-être animal. En plus de ses avantages économiques, la régulation des volumes de lait favorise l'emploi dans les zones rurales, la qualité de vie et la cohésion sociale.

« Cette crise peut devenir une opportunité si on l'exploite de manière créative », écrit M. Slomp. Il encourage le commissaire à l'agriculture Hogan à mettre en place en Europe un système de régulation sur le modèle canadien afin d'améliorer les revenus des producteurs de lait européens.

[Lettre du 22 juillet sur la crise du lait, adressée à M. Hogan, Commissaire européen à l'agriculture](#) (en anglais)

Regina Reiterer, EMB

Actualités européennes et internationales

CETA en passe d'être voté – journées d'action en septembre

© wikimedia commons

Au mois d'octobre est prévue la signature de l'Accord économique et commercial global (AECG ou CETA on anglais) dont la négociation est déjà bouclée avec le Canada.

Les 22 et 23 septembre, les ministres européens du Commerce de l'UE se réuniront à Bratislava afin de préparer la signature du CETA. Les consultations se poursuivent actuellement au sein des groupes de travail du Conseil européen afin de déterminer quelles parties du CETA peuvent être appliquées à titre provisoire. Le mouvement « Stop au TTIP » souhaiterait, autant que faire se peut, gripper cette mécanique et empêcher une décision du Conseil en faveur du texte. Des actions seront, dès lors, menées dans plusieurs pays au mois de septembre, p.ex.

- 17.9: Allemagne et Autriche
- 20.9: Belgique
- 22.-23.9: Bratislava

Infos concernant CETA et TTIP

Le Portugal envisage d'imposer une mention d'origine pour les produits laitiers

Un nouveau projet de règlement prévoit une mention obligatoire pour les produits laitiers. La provenance du lait doit, en vertu de ce texte, figurer sur les produits laitiers commercialisés au Portugal (lait, beurre, crème, babeurre, yaourt et fromage).

Cette mesure fait écho à l'introduction en France d'une obligation d'indiquer l'origine sur l'étiquette. Cette mention obligatoire des ingrédients laitiers et carnés présents dans les produits transformés prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2017 pour une durée provisoire de deux ans. Des pays tels que l'Italie, l'Espagne, la Lituanie et la Roumanie souhaiteraient se doter de réglementations similaires qui requièrent toutefois le feu vert de la Commission européenne. En Union européenne, l'indication de l'origine des ingrédients laitiers et carnés présents dans les produits transformés est laissée à l'appréciation des Etats-membres.

Reportage sur le « Lait équitable Belgique » sur Vietnam TV

L'intérêt pour le concept du lait équitable de l'EMB s'étend jusqu'en Asie du Sud-Est. La télévision vietnamienne a diffusé il y a peu un reportage sur le projet du lait équitable belge, Fairebel. La production laitière et le commerce avec les produits laitiers ne sont pas très développés au Vietnam. L'exemple des producteurs belges du lait équitable était destiné à servir de source d'idées et d'inspiration pour les éleveurs laitiers vietnamiens.

Reportage

Regina Reiterer, EMB

Vous pouvez nous trouver sur Facebook

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-septembre-2016.html>